

> Nos Partenaires EEDD

Ces structures professionnelles de l'EEDD travaillent en partenariat avec le Parc. Une collaboration avec elles est indispensable pour définir vos projets pédagogiques et mettre en oeuvre vos animations.

ETC... Terra à Fraize (88)

Tél. : 03 29 52 48 06

CPIE Hautes-Vosges à Wildenstein (68)

Tél. : 03 89 82 20 12

Vivarium du Moulin à Lautenbach-Zell (68)

Tél. : 03 89 74 02 48

Maison de la géologie à Senthem (68)

Tél. : 03 69 77 12 41

Maison de la Nature et des Vosges Saônoises

au Haut-du-Them-Château-Lambert (70)

Tél. : 03 84 63 89 41

Maison de l'environnement à Sermamagny (90)

Tél. : 03 84 29 18 12

> Structures ressources

Sport de nature

• Chaque Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale a un référent « sports de nature » qui pourra vous conseiller dans l'association des pratiques sportives et dans l'EEDD.
DRJSCS Alsace : nicolas.gerber@drjscs.gouv.fr
DRJSCS Lorraine : julien.valla@drjscs.gouv.fr
DRJSCS Franche Comté : emmanuel.triomphe@drjscs.gouv.fr

• Pôle Ressources National Sports de Nature : fiches pédagogiques par activité et par catégorie d'âge, textes réglementaires, partage d'expériences.
<http://www.sportsdenature.gouv.fr>

> Exemples de sujets sur lesquels peuvent porter les projets :

1. « **Classe verte** » d'étude géologique avec comme support la spéléologie et escalade. Visites commentées de cavités, initiation à l'escalade sur sites remarquables géologiquement, rencontre avec des souterrains, des historiens, jeux de piste sous-terrain.

2. « **Classe blanche** » d'étude de la faune en hiver à travers la réalisation de bivouac en raquette en partenariat avec des professionnels de l'accompagnement en moyenne montagne, de l'éducation à l'environnement.

3. « **Grimpe d'arbres** » grimper jusqu'à la cime d'un arbre, en sécurité, se déplacer dans ses houppiers, observer, découvrir les milieux arborés, se découvrir soi-même, connaître l'écologie des arbres et acquérir un comportement respectueux de la nature.

4. « **Se prendre pour un oiseau** » étude de la météorologie à travers l'activité vol libre, comprendre le vent par la lecture du relief et la trajectoire des oiseaux.... Au fil des rencontres avec les spécialistes des clubs locaux contrôler ses émotions et apprivoiser le vent du bout des doigts.

Vivre dès l'enfance des expériences de sports de nature de qualité qui apportent une certaine culture de la pratique sportive et développent un rapport personnel avec la nature accompagne chacun tout au long de sa vie.



Credit photo : Office de tourisme de Kayserberg



> Appel à projets pédagogiques fédérateur

Thème 2014-2015

« Le Parc un espace de vie »

Sports et nature à partager ...

> Dépôt du dossier

Les porteurs de projets adresseront leur dossier dûment renseigné à :

Monsieur le Président du PnrBV

Parc naturel régional des Ballons des Vosges

1, cour de l'Abbaye - 68140 Munster

**La date de dépôt des dossiers est fixée
au lundi 20 octobre 2014**

Les dossiers seront étudiés pour sélection fin novembre 2014

avec le soutien
financier de :



www.parc-ballons-vosges.fr

> Cadre général

Sensibiliser le public est une action essentielle pour le Parc naturel régional des Ballons des Vosges. Sensibiliser, c'est inviter à la découverte des patrimoines, naturels comme culturels et mieux comprendre aussi les enjeux liés à leur préservation. L'appel à projets pédagogiques proposé par le Parc favorise la prise de conscience du jeune public aux enjeux du territoire. Le thème retenu pour l'année 2014/2015 :

Sports et Nature à partager...

> Critères de recevabilité des projets

- Se dérouler sur une commune adhérente du Parc(*)
- Etre finalisés avant fin septembre 2015
- Avoir une portée d'éducation au territoire
- Répondre au thème en cours
- Présenter une finalité d'intérêt général
- Proposer une valorisation locale
- **Mettre en évidence une démarche de sensibilisation à l'environnement et aux valeurs éducatives par une pratique sportive de nature**
- Présenter un budget prévisionnel équilibré
- **Co-écrire la dimension pédagogique du projet avec une structure d'EEDD** (Education à l'Environnement et au Développement Durable) **partenaire**

* Dans le cas particulier des RPI situés dans des communes non adhérentes, nous contacter.

> Publics ciblés

Les jeunes de **6 à 18 ans**, en temps scolaire ou hors temps scolaire.

> Bénéficiaires

- **Etablissements scolaires** du territoire du Parc (du CP au lycée : 6-18 ans)
- **Collectivités locales** (communes, Communautés de Communes, Pays) dans le cadre des programmes liés à la jeunesse
- **Autres structures et associations** travaillant avec des jeunes :
 - Accueil collectif de mineurs
 - ALSH, périscolaire, centres de vacances, MJC, MCL
 - Mouvements sportifs
 - Structures privées
 -

> Qui joindre ?

Alain BOUGEL
Parc naturel régional des Ballons des Vosges
Chargé de Mission éducation au Territoire
Tél : 03 29 60 81 24 ou 03 89 77 90 20
Mail : a.bougel@parc-ballons-vosges.fr
Document à télécharger :
www.parc-ballons-vosges.fr/pedagogie

> Critères de sélection

- Innovation
- Création d'une dynamique entre acteurs du sport et de l'EEDD
- Qualité pédagogique du projet
- Co-construction entre plusieurs partenaires locaux coordonnée par le porteur de projet

Un comité de pilotage accompagne le dispositif et sélectionne les lauréats. Il se compose de 3 structures « expertes » ARIENA, GRAINE Lorraine et plateforme Franc-Comtoise, les Conseils régionaux et généraux, le Commissariat de massif, l'Education Nationale, les DRJSCS et des élus du Parc.

> Le soutien du Parc

Technique

- Centre de ressources : acteurs locaux, expériences existantes, lien avec l'Education Nationale et les collectivités...
- Réception et instruction des dossiers.
- Coordination et animation du dispositif. Une convention sera passée entre le Syndicat Mixte du Parc et le porteur de projet.
- Actions de communication autour de l'opération
- **Organisation d'un moment de restitution collectif et de partage des expériences en juin 2015**
- Rédaction de fiches transfert

Financier

Une aide de 60% du coût du projet, plafonnée à 3000 euros maximum, sera attribuée aux projets sélectionnés par un comité de pilotage.

Les **dépenses éligibles concernent essentiellement l'animation** (au moins 50% du montant de la subvention).

En complément de la dépense d'animation, elles peuvent concerner la communication, le transport, la location/achat de matériel sportif, l'accès aux sites de pratiques, achat de matériel pour la restitution.

> Calendrier

- **20 octobre 2014 : Dépôt des dossiers**
- Fin novembre 2014 : Sélection des projets
- Décembre 2014 : rencontre entre les lauréats
- Janvier - fin août 2015 : Réalisation des actions
- Juin 2015 : Moment partage d'expériences

